

PROPOSITIONS DE LA FNH POUR CONSTRUIRE UN NOUVEAU CONTRAT POLITIQUE AUTOUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Pour que la concertation soit efficace et réellement porteuse de solution, il nous apparaît nécessaire que de nouvelles mesures d'urgence, sociales et écologiques soient annoncées afin d'apaiser le pays et permettre un débat constructif. En effet, les mesures déjà promises par le Premier Ministre semblent ne pas suffire pour rétablir la sérénité. Plusieurs pistes ont été évoquées - ISF vert, hausse du SMIC, doublement du chèque énergie, taxation du kérosène... - : c'est au gouvernement de choisir celles qui pourraient calmer la tension sociale et produire les conditions d'un débat apaisé. L'abandon de la hausse de la taxe carbone n'est acceptable que s'il permet de redéfinir les priorités budgétaires nécessaires à la transition écologique et solidaire. Quand ces mesures auront été décidées et annoncées, que le calme sera revenu, la concertation annoncée par le Premier Ministre pourra et devra avoir lieu. Elle ne peut être utile que si plusieurs préalables sont pris en compte :

- Le gouvernement doit laisser la porte ouverte à une redéfinition ambitieuse des priorités budgétaires et du financement de la transition écologique et solidaire (I).
- Créer des assemblées citoyennes composées, de représentants des collèges du CNTE/ CESE/ CESER et de citoyens tirés au sort dans les 101 départements français. Chaque **assemblée** aura comme mission de :
 - De décider de l'allocation d'un budget participatif issu de la fiscalité écologique pour engager la transition sur le territoire représenté
 - Faire remonter des propositions sur la fiscalité et les priorités budgétaires,
 - Evaluer les besoins financiers nécessaires au développement d'alternatives de mobilité et à la réduction de la dépendance à la voiture individuelle (II).

I) Ouvrir pleinement la porte à une redéfinition ambitieuse des priorités budgétaires

Renoncer à la hausse de la taxe carbone au 1^{er} janvier 2019, tout en remettant en cause son effet incitatif, ne protégera pas les Français de hausses des cours des énergies fossiles. Une telle décision rend d'autant plus urgentes, au regard d'un contexte budgétaire automatiquement dégradé, des actions fortes et rapides, pour réduire la dépendance de notre pays à ces énergies climaticides, anti-sociales et étrangères. La FNH estime que ce moratoire est un lourd tribut payé pour ouvrir une concertation nationale. Le moins que l'on puisse donc en attendre, c'est une oxygénation de notre démocratie et l'élaboration d'un projet commun de transition écologique et solidaire. Il est donc nécessaire au bon déroulement des débats que le gouvernement s'engage avant le début des débats sur un certain nombre de **pré-requis politiques et budgétaires**.

Le gouvernement a fait un pas en direction des gilets jaunes. Pour être cohérent et remplir les engagements pris par la France en signant l'Accord de Paris, il doit impérativement :

- Accepter de revoir la doctrine sur le traitement budgétaire des investissements de la transition écologique et solidaire, en les excluant du calcul du déficit et de sa limite à 3% du PIB. La situation budgétaire de la France est dans une impasse qui impose d'oser

une approche nouvelle, or cette exclusion des investissements dans la TES demeure compatible avec les traités budgétaires européens.

- Accepter d'en passer par la contrainte, à l'égard de plusieurs agents économiques pour atteindre plus rapidement les objectifs de transition. Par exemple, rendre obligatoires pour les entreprises, les aides versées à leurs employés et salariés, pour une mobilité durable. Mais aussi, interdire à la vente les véhicules essence et diesel en 2030, obliger à la rénovation des logements, à l'incorporation de matériaux recyclés... Autant de contraintes qui impliqueraient l'ensemble des acteurs de l'économie française.
- Accepter de remettre en cause un ensemble de décisions budgétaires : la suppression de l'ISF, la suppression de la tranche supérieure de la taxe d'habitation des ménages les 20% les plus aisés, la non-conditionnalité des aides aux entreprises... suscitent le débat et pourraient faire l'objet d'une révision.

II) Pour une concertation utile et apaisée : créer des assemblées citoyennes temporaires dans les 101 département français

Le Président de la République lors de son discours aux membres du CNTE le 27 novembre dernier a annoncé l'organisation d'une grande concertation de trois mois confirmée le 4 décembre par le premier ministre. Les modalités de ce débat et le contenu des discussions restent flous. La FNH fait quatre propositions pour que ce débat permette une sortie de crise à l'issue des trois mois de concertation, sur la base de propositions structurantes à intégrer rapidement dans les décisions nationales et notamment les travaux législatifs à suivre (comme le PLF). **A noter qu'un premier temps doit permettre à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent de déposer leurs propositions dans les préfetures et les sous préfetures.** Une possibilité de participer via une plateforme numérique peut être également envisagée. Une fois ce premier temps passé, des assemblées citoyennes seront mises en place afin de choisir et de compléter des propositions qui auraient été faites lors de la première phase.

1) Au cœur des concertations : des citoyens tirés au sort

Puisque s'installe une défiance de plus en plus forte des citoyens envers les corps constitués et que les gilets jaunes sont un mouvement non constitué en organisation, il ne nous paraît pas envisageable d'organiser un débat territorial selon le format grenelle. En revanche, il est nécessaire de donner une place centrale aux citoyens pour qu'émergent d'attentes et des besoins « non organisés ».

Plusieurs expériences en France via les débats de la CNDP ou à l'international comme la création d'une assemblée citoyenne en Irlande démontrent que si les concertations sont bien menées, les retombées sont positives et multiples : apaisement des échanges, meilleure prise en compte du long terme, propositions innovantes...

Dans cette perspective, la FNH propose :

- Des assemblées composées aux deux tiers de citoyens tirés au sort et pour un tiers de représentants des organisations de la société civile représentées au CNTE/CESE/CESER suivant sa répartition actuelle (incluant donc des parlementaires des deux chambres). Le nombre n'est pas figé mais on pourrait imaginer que l'Assemblée soit composée de 150 personnes (100 citoyens et 50 représentants du CNTE/CESE/CESER dans les départements). La présence des élus est importante : ils garantiront la défense des propositions retenues dans leur département, au niveau législatif. La non-répercussion de la concertation, à un niveau national structurant, aurait

sans aucun doute un effet délétère dans l'opinion publique. On peut très bien imaginer que les CESER puissent mettre leurs moyens au service de la concertation dans les départements où ils existent.

- Pour que ces assemblées ne soient pas qu'un gadget, elles devront se réunir plusieurs fois (au moins trois), être formées et organiser des auditions des experts. Entre chaque réunion des assemblées citoyennes, celles et ceux qui le souhaitent devraient pouvoir faire des commentaires sur les différents travaux des assemblées
- Les assemblées citoyennes seraient mises en place dans chaque département par un comité d'organisation indépendant, que ne dirigeront pas les préfets. En effet, les préfets ne sont pas formés pour animer ce genre d'assemblées. Un comité représentant les collèges du CNTE/CESE/CESER serait bien mieux équipé pour piloter ces événements.
- L'animation devra être confiée à des professionnels de la concertation, des qui tiers (et non le préfet), issus d'associations ou en lien avec la CNDP.

2) Une concertation au plus près des problématiques et des territoires

Au regard de l'ampleur de la crise et de ses manifestations, les débats ne peuvent se limiter à l'hexagone ou aux grandes agglomérations. Ils doivent permettre de créer des passerelles entre urbains et ruraux, entre personnes aisées et personnes en situation de précarité, de répondre aux problématiques spécifiques du plus grand nombre, ceci sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, nous proposons que soient organisées des assemblées citoyennes dans chacun des 101 départements français.

3) Les discussions doivent porter sur trois aspects : l'utilisation d'un fond participatif pour le territoire concerné, la fiscalité et les priorités budgétaires de l'Etat, et l'aménagement rural mais aussi urbain en matière de mobilité

Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas été suffisamment précis à propos du contenu des discussions. Convaincue qu'il n'y aura pas de transition écologique sans justice sociale, la FNH propose des débats structurés autour de trois grands axes, afin d'accélérer la transition écologique en garantissant un accompagnement social fort pour les français les moins favorisés:

- 1) Dédier un fond participatif à chaque assemblée citoyenne, que pourraient abonder les recettes de la fiscalité écologique et dont l'assemblée citoyenne choisirait la destination.
- 2) S'interroger sur l'avenir de la fiscalité et des priorités budgétaires des 4 prochaines années. Le débat ne doit pas se concentrer uniquement sur la fiscalité écologique mais bien sur l'ensemble des enjeux fiscaux y compris la taxation du capital. Il s'agit de définir une fiscalité qui favorise la transition écologique et apporte de la justice sociale.
- 3) Evaluer les besoins financiers pour développer les alternatives de mobilité et réduire la dépendance à la voiture individuelle, spécifiques aux territoires, notamment pour alimenter la LOM.

4) Mettre l'expertise de l'administration au service d'un débat éclairé et sans a priori.

Nous faisons le pari d'une concertation fédératrice. Pour que le débat dans les territoires entre dans le quotidien des français, il nous paraît indispensable que l'administration, sans préjugés, étudie, travaille et fasse siennes l'essentiel des propositions issues des concertations citoyennes. L'administration de «Bercy» doit être mise au service de la concertation, afin qu'elle soit concrètement mise en œuvre, sans se heurter à la commode accusation d'irréalisme technique.